

# Assurance précipitations pour les cultures fourragères et Nouveaux semis pour les cultures fourragères

## Frais, dates et mises à jour 2024

### Mises à jour

**Modifications à votre couverture** – Les clients actuels doivent communiquer avec Agricorp au plus tard le **10 mai 2024** pour ajouter ou retirer des produits agricoles et pour modifier des options de garantie.

### Taux

Les taux de prime qui sont publiés par Agricorp représentent la portion de la prime du client. Les taux de prime sont fixés annuellement et sont basés sur le prix des produits agricoles et les demandes d'indemnisation antérieures.

### À propos des primes

- Le coût des taux de prime est partagé avec les gouvernements.
- 60 %** du coût des primes est payé par les gouvernements fédéral et provincial, en plus de la totalité des frais d'administration.
- 40 %** du coût des primes est payé par les clients.

## Assurance précipitations pour les cultures fourragères

**Prime = taux de prime × valeur de la couverture**

### Valeur de la couverture

La valeur de couverture est la valeur que vous choisissez pour assurer vos cultures fourragères pour une valeur minimale de couverture de 2 000 \$, jusqu'à concurrence d'un montant correspondant à la valeur totale de vos cultures fourragères.

Lorsque vous choisissez la valeur de votre couverture, vous devez évaluer soigneusement la valeur de vos cultures fourragères. Pensez à l'indemnisation dont vous pourriez avoir besoin, par exemple pour couvrir les coûts de remplacement du fourrage ou l'achat d'aliments pour animaux en cas de pénurie

Option	Type de couverture	Taux de prime (% de responsabilité)
Manque de précipitations	De base	2,30
	Pondération mensuelle des précipitations	2,95
	Pondération bimestrielle des précipitations	6,94*
	Pondération des précipitations sur trois mois	3,88*
Pluies excessives	Seuil de 5 mm	4,53
	Seuil de 7 mm	3,02

\* Le coût de la prime est plus élevé sur une petite portion de ce taux de prime. Vous payez 67 % de cette portion à coût élevé, et les gouvernements fédéral et provincial paient le reste. Le coût supplémentaire tient compte des produits agricoles à risques élevés ou du fractionnement des risques, comme le fait de choisir une couverture pour un risque unique ou d'assurer des vergers ou des variétés hybrides séparément, ou des périodes de récolte différentes.

## Nouveaux semis pour les cultures fourragères

**Prime = taux de prime × nombre d'acres**

Si vous adhérez à l'Assurance-production depuis plus d'un an, votre taux de prime peut faire l'objet d'une remise de prime ou d'une surprime, selon votre historique de demandes d'indemnisation pour le produit agricole.

Pour vos propres taux de prime, y compris toute remise de prime ou surprime à laquelle vous avez droit, consultez votre *Avis de renouvellement*.

Type de nouveaux semis pour les cultures fourragères	Prix d'indemnisation (\$/acre)	Taux de prime (\$/acre)	Franchise (% de la superficie assurée)
Qualité supérieure (< 50 % de trèfle des prés)	165,00	5,82	10 %
Standard (> 50 % de trèfle des prés)	116,00	9,56	35 %

## Dates

Dernier jour pour...	Assurance précipitations pour les cultures fourragères	Nouveaux semis pour les cultures fourragères	
		Semés au printemps	Semés à l'été/à l'automne
Demande de couverture ou modification de la couverture existante	10 mai 2024	10 mai 2024	1 <sup>er</sup> octobre 2024
Changement de lieu de mesure de la pluviosité	10 mai 2024		
Déclaration des superficies		30 juin 2024	8 novembre 2024
Paiement de la prime	10 mai 2024	10 juillet 2024	22 novembre 2024

### Sauf erreurs ou omissions.

Agricorp se réserve le droit de faire des corrections en cas d'erreurs ou d'omissions. Pour des obligations juridiques précises concernant l'Assurance-production, veuillez consulter le *Contrat d'assurance : Conditions générales*. Pour de l'information détaillée sur la collecte de renseignements et le traitement de dossiers, reportez-vous à la section E des *Conditions générales*.

### Pour nous joindre

1 Stone Road West  
C. P. 3660 succ. Centrale  
Guelph ON N1H 8M4  
1 888 247-4999  
Télec. : 1 519 826-4118  
ATS : 1 877 275-1380  
contact@agricorp.com  
agricorp.com  
English version available.  
Formats accessibles disponibles.